

FORMULE 2
(Article 40)

COUR D'APPEL

Monsieur (Madame))
)
le (la) juge)
)
_____)

Le _____ 20 ___. (date de la décision)

ENTRE :

A,
(Demandeur) (Demanderesse) appellant(e),

- et -

B,
(Défendeur)(Défenderesse) intimé(e).
(ou selon le cas)

CERTIFICAT DE DÉCISION

L'appel du (de la) demandeur (demanderesse) A fait à l'encontre du jugement de Monsieur (Madame) le (la) juge _____ de la Cour du Banc du Roi du centre de Winnipeg, rendu le _____ 20 ___, a été entendu par le tribunal le _____ 20 __ en présence des avocats du (de la) demandeur (demanderesse) et du (de la) (défendeur) (défenderesse) B; après avoir examiné le dossier et les mémoires et avoir entendu les observations des avocats* le tribunal a ordonné ce qui suit :

1. L'appel est accueilli et le (la) demandeur (demanderesse) obtient jugement contre le (la) défendeur (défenderesse) pour la somme de _____ \$.
2. La liquidation des dépens du (de la) demandeur (demanderesse) devant la Cour du Banc du Roi et devant ce tribunal est accordée.
(ou selon le cas)

ATTESTÉ le _____ 20 __.

Registraire de la Cour d'appel

* Si la cause avait été mise en délibéré, ajouter : « , et ayant ordonné que le jugement relatif à l'appel soit remis et les motifs de ce jugement étant donnés en ce jour, »